

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales



M.E.S., n°150
Mars - avril 2026



SOMMAIRE

- Emery Kituku Kinzonzi, *L'utopie de l'apolitisme de la société civile dans un État en quête de démocratie. Réflexion sur un acteur politique autrement identifié*.....1
- Emmanuel Tshisekedi Babatubia, *L'assurabilité d'activités sportives en RD Congo*.....7
- Seraphine Kilongozi Musambi, *VIH, IST et prévenu : l'angle mort de la justice pénale congolaise en matière de violences sexuelles*.....13
- Véronique Pomo Lopaka, Jonathan Enguta Mwenzi et Simon Kayoyo Umbela, *Analyse comparative des indicateurs de qualité de l'enseignement entre les instituts supérieurs techniques publics et privés de la ville de Kinshasa*.....21
- Symphorien Lobo Kasongo, *Référendum d'initiative partagée (RIP) pour un développement durable dans le territoire de Lubao*.....27
- Héritier Tuli, *Le musée à l'épreuve du public : perceptions, malentendus et attentes face aux collections patrimoniales à Kinshasa*.....34
- Jerry Papa, *Pouvoirs propres et pouvoirs partagés du Président de la République : relecture à la lumière du contreseing en droit constitutionnel congolais*.....42
- Bernadette Muisaka kamono, Olivier Mangapi Kinze et Josephat Tshianda Kapinga, *Pratiques éducatives parentales telles que perçues par les adolescents de la commune de la N'Sele à Kinshasa*.....49
- Papy-David Imbwan Tambala, Henri-Bonard Bamfumu Musasa, Orchidée Phoba, *Usages informels du smartphone en contexte d'interdiction scolaire : étude menée auprès d'élèves finalistes en RD Congo*.....55
- Socrates Kangulumba Kiseselle, *Vacance prolongée du porte-parole de l'opposition politique en République démocratique du Congo : entre blocage institutionnel et stratégie politique*.....61
- Jonathan Mfiri Kenshune, *Opportunités et défis de la pratique du « e-église » sur le marché congolais de la foi*.....68
- Sylvain Kitenge Lobaba, *Cour des comptes et répression des fautes de gestion : quel regard pour une bonne gouvernance en RD Congo ?*.....74
- Fulgence Mbala Songa, Elysée Nteba Nawotuhola, Rodrigues Mboma Matondo, *Opportunités du marché du carbone et préalables à son opérationnalisation en République démocratique du Congo*.....82
- Timothée Ngongo Tambwe, *La question de migration des Mbororo face aux défis sécuritaires en Afrique centrale : opportunité ou facteur de déstabilisation*.....90
- Raphael Omatoko Okongema, *La sécurisation des paiements électroniques en droit congolais : analyse critique du cadre normatif et perspectives de réforme*.....98
- Mike Bola Malumalu, *La vente à tempérament en République démocratique du Congo. Analyse juridique, enjeux économiques et perspectives de réforme*.....103
- Elvis Felo Bitumba, Reagan Ngonzo Kitumba et Rochelvie Mayele Nkelele, *Difficulté d'adaptation durant la transition secondaire-université à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Kinshasa*.....108

- Gabriel Onadambo Koy, *Regard critique sur la responsabilité civile prévue à l'article 260 alinéa 2 CCCLIII en cas de dommages causés par l'enfant mineur de la rue*.....114
- Benjamin Mbamba Kpako, Henri Ingwa Lofinda et Patience Mbulazwa Indolo, *Compétence numérique la plus observée chez le personnel scientifique de l'Université de Kinshasa à l'ère du système Licence-Master-Doctorat (LMD)*.....120
- Hervé Sossongo ya Mosossongo, Dieudonné Kungwa Sungura et Edouard Nyembo ya Mahingu, *Le cadre juridique du secret bancaire en RD Congo : entre protection de la vie privée et exigences de transparence financière*.....128
- Arnold Musao Kalombo, *Transition écologique et choix stratégiques de développement en Afrique centrale : le dilemme pétrole-biodiversité dans le cas du Parc national de Virunga*.....138
- Jimmy Edjimi Kwey, Ezekiel Lelo Lelo, Patrick Tsakala Musamu, *Analyse stratégique et managériale d'internationalisation et du développement des entreprises congolaises*144
- Guelord Kabamba Mukendi, Adolphe Mafuata Ngalamulume, Célestin Mutombo Kazadi, *Incidence du profil des entrepreneurs sur la pérennité des microentreprises implantées dans la commune de Limete*.....153
- Leprince Nkwahata Masangata, *Engagement citoyen pour une gestion responsable des déchets ménagers dans la ville de Kinshasa*.....159
- Francine Ipanthiar Lathiar, *Le phénomène de retour dans la rue des enfants de la rue resocialisés par les organisations non gouvernementales : quelles stratégies pour une réinsertion sociale efficace et durable ?*.....171
- Eric Isikanga Itongo, *La fonction régulatrice du juge constitutionnel : un pouvoir implicite en droit constitutionnel congolais*.....177
- Thedi Kazadi Katumba, *Analyse des stratégies des établissements publics congolais pour tirer profit des crédits carbone sur le marché international*.....183
- Augustin Elodi Osombe, *Les immunités des représentants de l'État et la culpabilité pour crimes internationaux*.....189
- Sosthène Bokebe Iyeti, Michel Remo Yossa, Jonathan Enguta Mwenzi, *Image organisationnelle et fidélité des salariés de quelques entreprises du portefeuille de l'État congolais*.....196
- Guy Kashemwa Bahogwerhe, Gabriel Kalonda Mbulu, *Intelligence économique, un nouvel outil d'influence d'une organisation : principes, stratégies et lobbying*.....203
- Patricka Musumadi Kiluwa, *De la responsabilité des plateformes numériques en RD Congo : défis du commerce via les réseaux sociaux*.....214
- Jean-Claude Tshipama, *Les facteurs clés de succès des entreprises « Born Global » : une approche théorique contextualisée à la République Démocratique du Congo*.....219
- Emmanuel Minga, Hugues Kwete, Alex Mbantshi, *Microcrédit digital en RD Congo : coût réel, transparence et risques pour les utilisateurs de rallonge M-pesa*.....225
- Pacifique Kubuya Ndoole, *Conflits armés dans le Kivu et stratégies discursives de l'État congolais face à l'AFC/M23 : entre guerre de communication et communication de guerre*.....233
- Brince Bope Misha-mi-Kiengel, *De la stratégie RH à la stratégie de rémunération des entreprises*.....239
- Joseph Chura Bilo, *Utilisation des enfants et des femmes enceintes dans l'exploitation artisanale minière en territoire de Djugu dans la province de l'Ituri en RD Congo*.....246
- Ten Mukenga Kamina, *Analyse de l'efficacité des finances publiques en RD Congo (2016-2022) : une approche économétrique de la mobilisation des recettes fiscales*.....257
- Hénoc Kalala Mukuna, *Formes et preuve de la faute médicale en droit congolais*.....263
- Bruno Kabutakapua Bukasa, Olga Nghowa Yandjo, Nathan Mubunda Lukata, Charles Kasongo Muitshilua, *Le mariage et la garde des enfants en droits sénégalais, congolais*

(Brazzaville) et de la République démocratique du Congo : une analyse comparative du pluralisme juridique et de l'effectivité des normes.....	269
– Marc Yanakoy Omadjela, Cédric Gasetebi Isobe, Niva Betu Kasenda, <i>Analyse du climat des affaires et attractivité des investissements dans une province enclavée : cas du Sankuru en RD Congo</i>	278
– Blaise Tsasa Mpanzu, <i>L'octroi de crédits par la microfinance FINCA et son impact sur la réduction de la pauvreté à Kananga</i>	286
– Patrick Djema, <i>L'Agence internationale de l'énergie atomique face au programme nucléaire iranien : entre régulation internationale et logiques de puissance</i>	295
– Salem Mongoho Mosailo, <i>Le financement alternatif comme levier stratégique de financement des sociétés non cotées dans l'espace OHADA : analyse critique et perspectives pour la RD Congo</i>	302
– Joseph Chura Bilo, <i>Incidence de l'exploitation minière artisanale d'or sur l'environnement et la santé humaine en territoire de Djugu à l'Ituri (RD Congo)</i>	311
– Guy Kwete Mwana, <i>Du divorce-sanction au divorce-remède en droit congolais : réalités judiciaires et enjeux sociaux</i>	324
– Emmanuel Lumbu, <i>Le devoir de vigilance communautaire : un rempart contre les crimes environnementaux dans le secteur minier congolais</i>	330
– Emmanuel Kashemwa Zihahirwa, <i>L'encadrement juridique des contrats intelligents dans le secteur bancaire en République Démocratique du Congo</i>	339
– Beloty Mukamutshunu Mangay, <i>Gouvernance institutionnelle et déterminants de la souscription à l'assurance responsabilité civile chez les conducteurs de mototaxis à Kinshasa : analyse économétrique dans la commune de Lemba</i>	346
– Claude Batanu Mukubayi et Robert Odimba Osepe, <i>Nationalité et dévolution du pouvoir en RD Congo : enjeux juridiques et politiques aux approches des élections générales de 2023</i>	357
– Gertrude Baku Nzoau, <i>Analyse de l'efficacité du financement d'entretien routier en République démocratique du Congo</i>	365
– Dieudonné Kungwa Sungura, Edouard Nyembo ya Mahingu et Hervé Sossongo ya Mosossongo, <i>La faiblesse du contrôle juridictionnel des finances publiques en RD Congo de 2021 à 2023 : analyse et perspectives</i>	377
– John Aladina et Odilon Gamela Nginu, <i>Effets de la gouvernance sur la performance des entreprises publiques en RD Congo : cas des entreprises du secteur minier</i>	386
– Paul Ramazani, <i>L'urgence d'un choix : le vote préférentiel pour la consolidation d'un État plus démocratique et consensuel</i>	399
– Louise Pala Kamango, <i>Les principes de l'évaluation archivistique : pratiques applicables à l'Université de Kinshasa</i>	407
– Hubert Nguamu Pamba, <i>L'intégration et l'appropriation du logiciel Nguamya pour l'optimisation de la communication organisationnelle en RD Congo : étude de cas du parc CAREV de Kimpese (Kongo Central)</i>	413

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION ARCHIVISTIQUE : pratiques applicables à l'université de Kinshasa

par

Louise PALA KAMANGO

Professeure Associée, Faculté des Lettres et Sciences humaines,
Département des Sciences et Techniques Documentaires,
Université de Kinshasa

Résumé

La gestion rationnelle des archives constitue un enjeu majeur pour les institutions publiques et universitaires, en particulier dans les contextes où la production documentaire est en constante augmentation. Dans cette perspective, l'évaluation archivistique représente une étape fondamentale permettant de déterminer la valeur administrative, juridique, historique ou scientifique des documents, afin d'orienter leur conservation ou leur élimination.

Le présent article analyse les principes de l'évaluation archivistique et examine leur applicabilité dans la gestion des archives de l'université de Kinshasa. À partir des approches théoriques développées par plusieurs auteurs majeurs de l'archivistique, notamment Schellenberg, Cook et Couture, l'étude met en évidence les critères permettant de juger la valeur primaire et secondaire des documents produits par les administrations universitaires. Elle s'appuie également sur l'expérience institutionnelle de l'université de Kinshasa, notamment à travers les calendriers de conservation élaborés pour certaines structures administratives.

L'analyse montre que l'évaluation archivistique constitue un outil stratégique pour la rationalisation de la gestion documentaire, la préservation de la mémoire institutionnelle et l'amélioration de la gouvernance administrative. Toutefois, la transformation numérique des administrations universitaires impose aux archivistes de nouvelles compétences liées à la gestion des archives électroniques et à la numérisation des fonds documentaires. En définitive, l'article souligne la nécessité de renforcer les politiques archivistiques dans les universités congolaises afin d'assurer une gestion efficace et durable des documents administratifs et scientifiques.

Mots-clés : principes évaluation, archivistique, gestion documentaire, université

Abstract

The rational management of archives is a major challenge for public and university institutions, particularly in contexts where document production is constantly increasing. In this perspective, archival appraisal represents a fundamental step in determining the administrative, legal, historical, or scientific value of documents, in order to guide their preservation or elimination.

This article analyzes the principles of archival appraisal and examines their applicability in the management of the archives of the University of Kinshasa. Based on the theoretical approaches developed by several major archival authors, including Schellenberg, Cook, and Couture, the study highlights the criteria for assessing the primary and secondary value of documents produced by university administrations. It also draws on the institutional experience of the University of Kinshasa, particularly through the retention schedules developed for certain administrative structures.

The analysis shows that archival evaluation constitutes a strategic tool for the rationalization of document management, the preservation of institutional memory, and the improvement of administrative governance. However, the digital transformation of university administrations imposes new skills on archivists related to the management of electronic archives and the digitization of documentary collections. Ultimately, the article emphasizes the need to strengthen archival policies in Congolese universities to ensure effective and sustainable management of administrative and scientific documents.

Keywords : evaluation principles, archiving, document management, university

INTRODUCTION

La croissance exponentielle de la production documentaire au sein des organisations contemporaines, tant publiques que privées, pose avec acuité la question de la gestion, de la sélection et de la conservation des archives. Dans les institutions universitaires, cette problématique revêt une importance particulière en raison de la diversité et de la complexité des activités administratives, pédagogiques et scientifiques, génératrices d'un volume considérable de documents. Cette inflation documentaire soulève des enjeux majeurs liés à la rationalisation des espaces de stockage, à l'accessibilité de l'information et à la préservation de la mémoire institutionnelle.

Dans ce contexte, l'évaluation archivistique s'impose comme une fonction centrale de la gestion des documents. Elle consiste à déterminer la valeur des archives afin d'orienter leur sort final, entre conservation permanente et élimination. Les fondements théoriques de cette pratique remontent aux travaux classiques de Theodore Schellenberg (1956), qui distingue la valeur primaire — liée aux fonctions

administratives, juridiques et opérationnelles des documents — de la valeur secondaire, relative à leur intérêt historique, scientifique ou patrimonial. Cette distinction demeure aujourd'hui un référentiel incontournable dans les politiques archivistiques modernes.

Par ailleurs, les développements contemporains de la discipline archivistique ont enrichi ces approches classiques, notamment à travers les modèles de la théorie des trois âges (archives courantes, intermédiaires et définitives) et les concepts de macroévaluation et de microévaluation proposés par Terry Cook et Carol Couture. Ces perspectives mettent en évidence l'importance d'une analyse systémique qui ne se limite pas au contenu des documents, mais intègre également le contexte de leur production, les fonctions institutionnelles et les dynamiques organisationnelles. Ainsi, l'évaluation archivistique apparaît comme un outil stratégique de gouvernance informationnelle.

En République Démocratique du Congo, la question de la gestion des archives universitaires demeure encore insuffisamment explorée dans la littérature scientifique, malgré son importance pour l'efficacité administrative, la transparence institutionnelle et la préservation du patrimoine académique. L'Université de Kinshasa, en tant que principale institution universitaire du pays, constitue un terrain d'analyse particulièrement pertinent. Elle produit chaque année une masse documentaire importante, dont la gestion requiert l'application rigoureuse des principes archivistiques afin d'éviter les pertes d'information, les dysfonctionnements administratifs et la saturation des systèmes de stockage.

Dès lors, la problématique centrale de cette étude peut être formulée comme suit : dans quelle mesure les principes de l'évaluation archivistique peuvent-ils contribuer à une gestion rationnelle et efficiente des archives dans les administrations universitaires congolaises ? Cette interrogation s'inscrit dans une perspective d'optimisation des pratiques documentaires, en lien avec les exigences de performance organisationnelle et de préservation de la mémoire institutionnelle.

L'hypothèse principale de ce travail postule que l'application rigoureuse des principes d'évaluation archivistique permet de sélectionner, conserver et valoriser les documents essentiels au fonctionnement et aux objectifs des administrations universitaires, tout en réduisant l'encombrement documentaire inutile. En d'autres termes, l'évaluation archivistique constitue un levier de rationalisation et de modernisation de la gestion documentaire.

Sur le plan méthodologique, cette étude adopte une approche qualitative à dominante documentaire. Elle repose sur l'analyse des théories archivistiques classiques et contemporaines, ainsi que sur l'exploitation de documents administratifs et d'expériences de gestion observées au sein de certaines structures de l'Université de Kinshasa. Cette démarche permet de croiser les apports théoriques et les réalités pratiques afin de proposer une analyse contextualisée et pertinente.

Enfin, cette recherche s'inscrit dans une double perspective : scientifique, en contribuant à l'enrichissement des travaux sur la gestion des archives en contexte africain ; et pratique, en proposant des pistes d'amélioration pour une gestion documentaire plus efficace au sein des administrations universitaires en République Démocratique du Congo.

I. FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉVALUATION ARCHIVISTIQUE

L'évaluation archivistique constitue l'une des fonctions fondamentales de la discipline archivistique. Elle correspond au processus par lequel l'archiviste détermine la valeur des documents afin d'établir les règles de leur conservation ou de leur élimination. Cette fonction est étroitement liée au cycle de vie des documents, qui comprend généralement plusieurs phases successives : la création, l'utilisation administrative, la conservation intermédiaire et, enfin, la conservation définitive ou la destruction des archives (Couture et Rousseau, 1990). Dans cette perspective, l'évaluation archivistique apparaît comme un mécanisme essentiel permettant de réguler la croissance des fonds documentaires tout en garantissant la préservation des archives présentant un intérêt durable.

Historiquement, les fondements théoriques de l'évaluation archivistique se sont progressivement construits à partir des travaux de plusieurs auteurs qui ont contribué à structurer les pratiques archivistiques contemporaines. L'un des apports majeurs dans ce domaine est celui de l'archiviste américain Théodore R. Schellenberg. Dans son ouvrage *Modern Archives: Principles and Techniques* (1956), Schellenberg introduit la distinction entre la valeur primaire et la valeur secondaire des documents d'archives. Selon cet auteur, la valeur primaire correspond à l'utilité des documents pour l'organisme qui les a produits, notamment dans le cadre des activités administratives, juridiques ou financières. Cette valeur est directement liée aux fonctions opérationnelles de l'organisation et justifie la conservation des documents pendant une période déterminée afin de répondre aux besoins de gestion et de prise de décision (R. Schellenberg, 2009).

En revanche, la valeur secondaire concerne l'intérêt que les documents peuvent présenter pour des utilisateurs autres que l'organisme producteur, notamment les historiens, les chercheurs ou les citoyens. Elle renvoie à la capacité des archives à témoigner des activités, des décisions et des évolutions sociales d'une institution ou d'une société. Dans cette perspective, les documents qui présentent une valeur secondaire importante doivent être conservés de manière permanente afin de contribuer à la mémoire collective et à la production du savoir historique.

Toutefois, les approches traditionnelles de l'évaluation archivistique ont progressivement évolué afin de mieux considérer la complexité des organisations modernes et la diversité des sources documentaires. Dans les années 1970, l'archiviste allemand Hans Booms a proposé une conception plus large de l'évaluation archivistique en affirmant que les archives doivent refléter non seulement les activités des institutions administratives, mais également celles de l'ensemble de la société (Booms, 1972). Selon cette perspective, la sélection des archives doit être guidée par une analyse des valeurs sociales et culturelles qui déterminent l'importance des documents pour la collectivité.

Par la suite, les travaux de l'archiviste canadien Terry Cook ont profondément renouvelé les méthodes d'évaluation archivistique. Cook (1992) a notamment développé la notion de *macro-évaluation*, qui consiste à analyser en priorité les fonctions, les missions et les structures des organisations productrices de documents avant d'évaluer les archives elles-mêmes. Cette approche privilégie l'étude du contexte institutionnel de production des documents afin d'identifier les activités qui présentent une importance particulière pour la société. L'objectif de la macroévaluation est ainsi de sélectionner les archives les plus représentatives des fonctions essentielles des organisations.

Dans le prolongement de ces travaux, Carol Couture et Jean-Yves Rousseau ont contribué à affiner les méthodes d'évaluation archivistique en introduisant la notion de *microévaluation* (Couture et Rousseau, 1990 ; Couture, 2001). Contrairement à la macroévaluation, qui se concentre sur l'analyse des fonctions institutionnelles, la microévaluation porte davantage sur l'examen détaillé des documents eux-mêmes. Elle consiste à analyser le contenu, la structure et l'utilisation des documents afin de déterminer leur valeur administrative, juridique ou historique. Cette approche permet notamment de préciser les règles de conservation des documents au sein des calendriers de conservation.

La combinaison de la macroévaluation et de la microévaluation constitue aujourd'hui l'une des méthodes les plus utilisées dans les pratiques archivistiques contemporaines. Elle permet d'articuler l'analyse du contexte institutionnel de production des documents avec l'étude de leur contenu informationnel, offrant ainsi une approche plus complète de l'évaluation archivistique.

Par ailleurs, les transformations liées à la révolution numérique ont conduit à repenser certains principes traditionnels de l'archivistique. L'émergence des archives électroniques et des systèmes d'information numériques a modifié les conditions de production, de gestion et de conservation des documents. Dans ce contexte, l'évaluation archivistique doit désormais considérer de nouveaux paramètres, tels que la pérennité des supports numériques, l'interopérabilité des systèmes d'information et les enjeux de sécurité des données (Duranti, 1998 ; Bearman, 2000).

Ainsi, l'évaluation archivistique ne se limite plus à une simple opération technique de sélection des documents. Elle s'inscrit désormais dans une démarche stratégique visant à assurer la gestion rationnelle de l'information et la préservation de la mémoire institutionnelle. Comme le souligne Cook (2005), l'archiviste joue un rôle central dans ce processus en tant qu'acteur de la construction de la mémoire collective et de la transmission du patrimoine documentaire.

En définitive, les fondements théoriques de l'évaluation archivistique reposent sur une articulation entre plusieurs approches complémentaires qui mettent en évidence l'importance du contexte de production des documents, de leur contenu informationnel et de leur valeur sociale. Ces approches constituent aujourd'hui les bases méthodologiques permettant aux archivistes d'assurer une gestion efficace et durable des archives dans les organisations contemporaines.

II. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ARCHIVISTIQUE

L'évaluation archivistique repose sur un ensemble de critères permettant de déterminer la valeur des documents et d'établir les règles relatives à leur conservation ou à leur élimination. Cette opération constitue une étape fondamentale dans la gestion des archives, puisqu'elle permet d'identifier les documents présentant un intérêt durable pour l'administration, la recherche ou la société. Selon Schellenberg (1956), l'évaluation des archives s'appuie principalement sur l'analyse de leur valeur administrative, juridique et historique. Ces différentes dimensions permettent à l'archiviste de déterminer la durée de conservation des documents et d'organiser leur gestion au sein du cycle de vie documentaire.

La valeur administrative correspond à l'utilité des documents pour le fonctionnement quotidien de l'organisation qui les a produits. Elle est étroitement liée aux activités administratives et aux fonctions institutionnelles exercées par l'organisme producteur. Les documents administratifs servent notamment à appuyer les processus de gestion, de planification et de prise de décision au sein de l'institution. Dans ce cadre, la durée d'utilité administrative (DUA) désigne la période pendant laquelle les documents doivent être conservés afin de répondre aux besoins opérationnels de l'administration. Cette durée varie selon la nature des activités auxquelles les documents sont associés et selon les exigences organisationnelles de l'institution (Couture et Rousseau, 1990).

La valeur juridique constitue également un critère essentiel dans l'évaluation archivistique. Elle renvoie à l'importance des documents dans le cadre des obligations légales et réglementaires auxquelles les organisations sont soumises. Certains documents doivent être conservés pendant une période déterminée afin de servir de preuve dans les procédures administratives, judiciaires ou contractuelles. Cette dimension juridique concerne notamment les documents relatifs aux contrats, aux actes administratifs, aux dossiers du personnel ou encore aux transactions financières. La durée de conservation de ces documents est souvent fixée par des dispositions légales ou réglementaires qui visent à garantir la traçabilité des décisions administratives et la sécurité juridique des institutions.

Outre les valeurs administrative et juridique, l'évaluation archivistique prend également en compte la valeur historique et scientifique des documents. Cette dimension correspond à l'intérêt que les archives peuvent présenter pour la recherche, la mémoire collective et la compréhension des évolutions institutionnelles ou sociales. Les documents présentant une valeur historique importante sont généralement conservés de manière permanente dans les services d'archives afin de contribuer à la préservation du patrimoine documentaire. Comme le souligne Booms (1972), les archives constituent des témoignages essentiels des activités humaines et doivent être sélectionnées de manière à refléter les fonctions et les transformations des institutions et des sociétés (Hans Booms, 1972).

Par ailleurs, l'évaluation archivistique peut également intégrer d'autres critères complémentaires permettant d'affiner la sélection des documents. Parmi ces critères figurent notamment la rareté de l'information, l'âge du document, son format matériel ou numérique, ainsi que son niveau d'utilisation par les chercheurs ou les administrateurs. Les archivistes peuvent également tenir compte de la redondance de certaines informations ou de l'existence de copies multiples d'un même document. Ces éléments permettent de déterminer les documents qui doivent être conservés à long terme et ceux qui peuvent être éliminés sans compromettre la conservation de l'information essentielle.

Ainsi, l'évaluation archivistique apparaît comme un processus complexe qui mobilise à la fois des considérations administratives, juridiques et scientifiques. Elle exige de la part de l'archiviste une analyse approfondie du contexte de production des documents ainsi qu'une compréhension des besoins informationnels de l'organisation et de la société. En articulant ces différents critères d'évaluation, les services d'archives peuvent assurer une gestion équilibrée des documents, conciliant les exigences de l'administration courante avec la préservation du patrimoine documentaire pour les générations futures.

III. APPLICATION DE L'ÉVALUATION ARCHIVISTIQUE À L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA

L'université de Kinshasa (UNIKIN) constitue l'une des plus prééminentes institutions d'enseignement supérieur de la République démocratique du Congo. Créée en 1954 sous l'appellation de Lovanium avant de devenir Université de Kinshasa après les réformes universitaires des années 1970, cette institution joue un rôle central dans la formation des cadres du pays et dans la production scientifique nationale. À ce titre, elle génère quotidiennement une masse considérable de documents administratifs, pédagogiques et scientifiques liés à ses missions fondamentales d'enseignement, de recherche et de service à la communauté.

Dans un environnement institutionnel caractérisé par une production documentaire croissante, la gestion rationnelle des archives devient une nécessité stratégique pour garantir la transparence administrative, la continuité des activités institutionnelles et la préservation de la mémoire universitaire. Dans ce contexte, l'évaluation archivistique apparaît comme un outil essentiel permettant d'identifier les documents qui présentent une valeur durable et d'organiser leur conservation ou leur élimination selon des critères scientifiques et administratifs (Schellenberg, 1956 ; Couture et Rousseau, 1990).

Au sein de l'université de Kinshasa, l'application des principes de l'évaluation archivistique concerne principalement les documents produits par les structures centrales de gouvernance, notamment le rectorat, le secrétariat général académique et administratif. Ces différentes structures jouent un rôle déterminant dans la production et la gestion des documents institutionnels et constituent, par conséquent, des sources documentaires essentielles pour l'histoire et le fonctionnement de l'université.

Le rectorat, en tant qu'organe suprême de gouvernance de l'université, est chargé de définir les orientations stratégiques et les politiques institutionnelles de l'établissement. Parmi les documents produits par cette structure figurent les décisions rectorales, les rapports institutionnels, les correspondances administratives, les procès-verbaux des réunions du conseil de l'université, ainsi que les documents relatifs aux politiques académiques et administratives. En raison de leur importance dans la définition et la mise en œuvre des politiques universitaires, ces documents présentent généralement une valeur historique et institutionnelle élevée. Ils constituent des sources primaires essentielles pour l'étude de l'évolution de l'enseignement supérieur en République démocratique du Congo et doivent, à ce titre, faire l'objet d'une conservation permanente.

Le secrétariat général académique, pour sa part, est chargé de la gestion des activités pédagogiques et académiques de l'université. Cette structure produit une documentation abondante relative à l'organisation des études, à la gestion des étudiants et à la validation des résultats académiques. Parmi les documents les plus essentiels figurent les procès-verbaux de délibération, les palmarès annuels, les dossiers académiques des étudiants, les règlements académiques ainsi que les rapports relatifs à l'organisation des enseignements. Ces documents présentent non seulement une valeur administrative et juridique, mais également une valeur historique considérable, puisqu'ils témoignent de la formation des générations successives d'étudiants et de l'évolution des programmes universitaires. Leur conservation à long terme apparaît donc indispensable pour la traçabilité académique et la préservation de la mémoire institutionnelle de l'université.

Le secrétariat général administratif produit quant à lui des documents liés à la gestion administrative et financière de l'université, notamment ceux relatifs aux ressources humaines, à la gestion budgétaire et aux activités logistiques de l'institution. Les dossiers du personnel, les actes administratifs, les contrats de travail et les documents financiers constituent des éléments essentiels pour fonctionner l'administration universitaire. Toutefois, contrairement aux documents produits par le rectorat ou le secrétariat général académique, certains de ces papiers présentent une valeur administrative limitée dans le temps et peuvent être éliminés après l'expiration de leur durée d'utilité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, l'élaboration de calendriers de conservation constitue un instrument fondamental de la gestion archivistique au sein de l'université de Kinshasa. Ces calendriers permettent de déterminer les durées de conservation applicables aux différents types de documents produits par les structures administratives de l'université et d'organiser leur transfert vers les services d'archives après la phase d'utilisation administrative. Ils contribuent ainsi à rationaliser la gestion documentaire, à réduire l'encombrement des archives courantes et à assurer la conservation durable des documents présentant une valeur historique ou scientifique.

L'application des principes de l'évaluation archivistique dans les administrations universitaires s'inscrit également dans une perspective plus large de gouvernance documentaire. Comme le souligne Nzonkatu Batubediko (2005, 2016), l'information documentaire d'archives constitue un élément stratégique dans le processus de prise de décision au sein des institutions publiques. Une gestion efficace des archives permet non seulement d'améliorer la circulation de l'information administrative, mais également de renforcer la transparence et la responsabilité dans la gestion des organisations. Ainsi, l'évaluation archivistique apparaît comme un outil essentiel pour moderniser la gestion documentaire au sein de l'université de Kinshasa. Elle contribue à la fois à la rationalisation des pratiques administratives, à la préservation de la mémoire institutionnelle et à la valorisation du patrimoine documentaire de l'université.

CONCLUSION

L'analyse des principes de l'évaluation archivistique met en évidence l'importance stratégique de cette fonction dans la gestion rationnelle des documents au sein des institutions publiques et universitaires. En s'appuyant sur les fondements théoriques développés par plusieurs auteurs majeurs de l'archivistique, notamment Schellenberg, Cook et Couture, cet article a montré que l'évaluation des archives constitue un processus essentiel. Elle permet de déterminer la valeur administrative, juridique et historique des documents produits par les organisations pour atteindre les objectifs. Dans le contexte universitaire, où la production documentaire est particulièrement abondante et diversifiée, l'application rigoureuse de ces principes apparaît indispensable pour assurer une gestion efficace de l'information et préserver la mémoire institutionnelle.

L'étude du cas de l'université de Kinshasa révèle que l'évaluation archivistique peut contribuer de manière significative à l'amélioration de la gouvernance documentaire au sein des institutions d'enseignement supérieur. L'identification des documents présentant une valeur permanente, l'élaboration

de calendriers de conservation et l'organisation du transfert des archives vers les services compétents permettent de rationaliser la gestion des fonds documentaires tout en facilitant l'accès à l'information administrative et académique. Par ailleurs, ces pratiques archivistiques participent également à la valorisation du patrimoine documentaire de l'université, qui constitue une source précieuse pour l'histoire de l'enseignement supérieur en République démocratique du Congo.

Toutefois, les transformations induites par la révolution numérique imposent aujourd'hui de nouveaux défis aux services d'archives universitaires. La gestion des archives électroniques, la numérisation des documents et la multiplication des systèmes d'information exigent l'adaptation des méthodes archivistiques traditionnelles ainsi que le renforcement des compétences professionnelles des archivistes. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de développer des politiques institutionnelles de gestion documentaire intégrant les technologies numériques et les normes internationales de conservation des archives. Une telle démarche permettrait non seulement d'améliorer l'efficacité administrative des universités congolaises, mais également de garantir la préservation durable de leur patrimoine documentaire dans un environnement informationnel en constante évolution.

BIBLIOGRAPHIE

- BEARMAN, D., *Electronic Evidence: Strategies for Managing Records in Contemporary Organizations*, Pittsburgh : Archives and Museum Informatics, 2000.
- BOOMS, H., « Society and the Formation of a Documentary Heritage: Issues in the Appraisal of Archival Sources », *Archivaria*, n° 24, pp. 69-107, 1972.
- COOK, T., « Mind over Matter: Towards a New Theory of Archival Appraisal », *Archivaria*, n° 38, pp. 3-26, 1992.
- COOK, T., « Macro-appraisal and Functional Analysis: Documenting Governance Rather than Government », *Journal of the Society of Archivists*, vol. 26, n° 1, pp. 5-18, 2005.
- COUTURE, C. et ROUSSEAU, J.-Y., *Les fondements de la discipline archivistique*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1990.
- COUTURE, C., *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2001.
- DURANTI, L., *Diplomatics: New Uses for an Old Science*, Lanham: Scarecrow Press, 1998.
- GRANGE, D., « Les associations professionnelles d'archivistes : panorama international », *La Gazette des Archives*, n° 241, pp. 15-30, 2016.
- MOAL, M. et al., *Une réforme numérique ? Les mutations du travail archivistique dans les services d'archives départementales*, Paris : rapport de recherche, 2024.
- NZONKATU BATUBEDIKO, D., *Information documentaire d'archives et processus de prise de décision dans les administrations universitaires en RDC*, thèse de doctorat, Kinshasa : IFASIC, 2005.
- NZONKATU BATUBEDIKO, D. et KAYEMBE TSHIBAMBA, N., *Archivistique contemporaine : appropriation, études, théories et pratiques de la gestion des archives*, Kinshasa : CEDESURK, 2016.
- PALA KAMANGO, L., *Conservation des archives de l'université de Kinshasa : calendrier spécifique pour éradiquer l'hypertrophie documentaire*, thèse de doctorat, université de Kinshasa, 2021.
- SCHELLENBERG, T. R., *Modern Archives: Principles and Techniques*, Chicago: University of Chicago Press, 1956.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

